



PRESAO

Programme de Renforcement et de Recherche sur la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest
West Africa Food Security Capacity Strengthening and Research Program

Résumé N° 5- 2011-12

Décembre 2011

Composante SRAI

Strengthening Regional Agricultural Integration in West Africa

Analyse de la compétitivité du riz local au Burkina

Par:

Mathieu Ouedraogo, INERA
Souleymane Ouedraogo, DGPER
Clément P. Yelemou, DGPER
Boubacar Diallo, MSU



DGPER

Les documents du PRESAO sont disponibles à <http://www.aec.msu.edu/fs2/presao.htm>

Contexte

L'agriculture est l'activité économique la plus importante du Burkina Faso car elle fait vivre plus de 10 millions de burkinabè et occupe plus de 84.1% de la population active. La majeure partie de ses terres cultivées est consacrée à la production de céréales : le sorgho ou gros mil dans les régions plus arrosées et le petit mil dans les régions sèches et sur les sols sableux. A elles deux, ces céréales fournissent plus de 1.6 millions de tonnes par an et occupent 73% des terres cultivées du Burkina Faso : le Nord très sec est surtout le domaine du petit mil, tandis que le reste du pays, plus humide, est celui du sorgho, (à noter qu'en pays Mossi, dans le Centre les 2 céréales sont associées, dans le but d'assurer un minimum de récolte, au cas où une vague de sécheresse intempestive viendrait à s'abattre sur le pays). Parmi les cultures vivrières complémentaires figurent le maïs (370 000 t/an), le manioc, les ignames, le riz paddy (90 000 t/an), l'arachide (15 000 t), etc...La plupart d'entre elles comme le riz ou l'igname sont cultivés dans les régions les plus humides du Burkina Faso, comme l'extrême Sud-Ouest (pays Turka, Gouin, Sénoufo et Lobi). Malgré ses efforts pour développer la production, le pays n'arrive pas à être autosuffisant dans le domaine vivrier et doit importer plus de 12 000 tonnes de céréales par an. Au Burkina Faso, la filière riz occupe une place stratégique dans la politique gouvernementale. La production nationale demeure modeste et les besoins sont essentiellement couverts par les importations (60% de la consommation nationale) dont l'augmentation occasionne d'importantes sorties de devises pour le pays. La consommation annuelle par tête était de 18,2 kg en 1999. En 2008, cette consommation a atteint 21 kg (DGPER 2008). Elle atteint 50 kg par personne dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. La production nationale en riz paddy a été de 85 090 tonnes en 2001, 113 724 tonnes en 2006, 195 102 tonnes en 2008. Elle couvre 42% des besoins en consommation estimés à 255 176 tonnes de riz décortiqué en 2008. Pour palier au faible niveau de production du riz, le Gouvernement a renforcé ses mesures de soutien à la production à partir des années 2007/2008 quand survint la crise économique qui engendra une hausse généralisée des prix internationaux des produits alimentaires. Ainsi en 2008, le Gouvernement a injecté 5.000.000.000 FCFA pour soutenir la production agricole en général et celle du riz en particulier. En 2009, le coût des actions de soutien à la production par le gouvernement et ses partenaires se chiffre à près de 10 milliards de FCFA. (CPSA, 2010). En 2010, l'ensemble de ces actions se chiffre à 7 milliards de F CFA environ. La relance de la production rizicole initiée en 2008 a permis une amélioration des performances de la riziculture au Burkina au cours des deux dernières années. Les productions ont atteint un niveau record de 270 658 tonnes pour une superficie emblavée de 88 813 ha soit un rendement moyen jamais atteint de 3,048 tonnes en 2010. Cette production ne couvre cependant que 53,4% des besoins de consommations en riz estimé à 506 724 tonnes.

Les systèmes de production et quelques statistiques sur le riz

Tableau 1: Les données sur les quantités de riz au Burkina Faso

Année	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
1981	42000	1,091	45838
1982	41000	0,923	37838
1983	23000	1,288	29616
1984	23596	1,263	29803
1985	29008	1,163	33744
1986	20215	1,103	22307
1987	23617	1,735	40979
1988	30402	1,842	55998
1989	20370	2,054	41841
1990	13900	<u>3,439</u>	47800
1991	18000	2,144	38600
1992	24800	1,883	46700
1993	24879	2,163	53812
1994	31156	1,958	61010
1995	43652	1,925	84026
1996	46814	2,388	111807
1997	56837	1,575	89516
1998	45904	1,939	88998
1999	37951	2,482	94209
2000	40105	1,656	66395

Source : DSAP/ Ministère de l'Agriculture

La production nationale demeure modeste et les besoins sont essentiellement couverts par les importations (60% de la consommation nationale) dont l'augmentation occasionne d'importantes sorties de devises pour le pays. La consommation annuelle par tête était de 18,2 kg en 1999. En 2008, cette consommation a atteint 21 kg (DGPER 2008). Elle atteint 50 kg par personne dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. La production nationale en riz paddy a été de 85 090 tonnes en 2001, 113 724 tonnes en 2006, 195 102 tonnes en 2008. Elle couvre à 42% des besoins en consommation estimés à 255 176 tonnes de riz décortiqué en 2008.

L'on distingue au Burkina Faso trois grands types de riziculture selon les conditions écologiques: (1) la riziculture pluviale stricte, appelée aussi riziculture de plateau ou de montagne, est essentiellement localisée dans le Sud-ouest et l'Ouest du pays, c'est à dire au sud de l'isohyète 800 mm. Elle exige une pluviométrie abondante et bien répartie et est pratiquée sur des terres où l'alimentation hydrique du riz est exclusivement assurée par les eaux de pluies, sans influence de la nappe phréatique. La riziculture pluviale, qui a de faibles coûts d'investissement (besoins en eau limités et pas d'aménagement particulier), couvre 2.000 ha en année favorable. Les variétés utilisées sont des variétés à cycle court et les rendements faibles avoisinent les 800 kg à l'hectare. (2) la riziculture de bas-fonds, de loin la plus importante en termes de superficies avec ses 18000 ha, est pratiquée le long des rivières. Les rendements varient entre 800kg/ha et 3 tonnes/ha. Ce type de riziculture est

caractérisé par la montée brusque ou temporaire de la nappe phréatique au milieu de l'hivernage suivi d'un abaissement lent et régulier dès la fin des pluies. Selon la toposéquence, l'on distingue: (a) le haut de pente qui ne connaît pas d'inondation; (b) le bas de pente où l'inondation est temporaire (1 à 2 mois); (c) le lit mineur (le plus bas du bas-fonds) où la durée de l'inondation est plus de 2 mois. En fonction du niveau d'aménagement, l'on distingue les bas-fonds non aménagés (13.000ha), les bas-fonds aménagés (4.000ha) et les bas-fonds améliorés (1600ha). Les bas-fonds aménagés sont légèrement nivelés et bénéficient de la présence de diguettes permettant une meilleure rétention de l'eau. Les rendements sont de l'ordre de 1,5 T/ha . Les bas-fonds améliorés possèdent en plus des diguettes, une retenue d'eau de faible capacité permettant une irrigation d'appoint. (3) la riziculture irriguée avec maîtrise totale de l'eau a été introduite en 1966 par les Chinois. Elle est pratiquée sur environ 4900 ha, mais sa superficie n'a cessé de croître avec l'aménagement de nouvelles plaines. C'est le type de riziculture le plus performant. En effet, bien que n'occupant que 12% des superficies emblavées en riz, la riziculture irriguée avec maîtrise totale de l'eau fournit 43% de la production totale de riz (SERE et al., 1991). Elle reste cependant handicapée par son fort coût d'investissement. Selon le type d'investissement l'on distingue: (a) Les périmètres irrigués par déviation du fil de l'eau (cas de la Vallée du Kou); (b) les périmètres irrigués en aval du barrage (cas de Douna); (c) les périmètres irrigués par pompage (cas du Sourou).

En résumé, l'analyse des différents systèmes de production de riz au Burkina permet de distinguer 3 systèmes dont l'essentiel se situe dans l'ouest, le centre-est et la boucle du Mouhoun : (1) la riziculture irriguée qui occupe 23% des surfaces rizicoles et fournit près de 43% de la production nationale. C'est le mode de production le plus performant avec maîtrise totale de l'eau et double campagne annuelle et des rendements variant de 4 à 7 t/ha, (2) la riziculture de bas-fonds qui est une forme de production traditionnelle la plus pratiquée dans toutes les régions du pays (sites sans maîtrise de l'eau dans des bas fonds non aménagés ou sites avec maîtrise partielle de l'eau dans des bas fonds aménagés simples). Des 500000 ha de bas fonds exploitables, moins de 10% sont mises en valeur. Environ 62% des bas fonds exploitées fournissent 43 % de la production nationale de riz avec des rendements variant de 1,3 t/ha dans les bassins non-aménagés et 2,5% dans les bassins aménagés (3) la riziculture pluviale dont environ 15% des superficies y sont dévolues, fournissant environ 9% de la production nationale avec des rendements moyens de 1t/ha.

Approche méthodologique

Les données utilisées pour l'analyse des comptes d'exploitation des producteurs est l'Enquête Permanente Agricole (EPA) conduite annuellement par la Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires (DPSAA).

Ces données permettent de tabuler les superficies exploitées par région et par spéculature, les rendements des différentes cultures et le nombre d'exploitant.

Pour l'analyse des comptes d'exploitation au niveau des transformateurs et commerçants, une enquête spécifique a été conduite à cet effet. L'enquête a été conduite dans quatre grandes zones de production et de commercialisation. Il s'agit du CENTRE (Ouagadougou), du CENTRE EST (Bagré), des HAUTS-BASSINS (Bobo Dioulasso) et de la BOUCLE DU MOUHOUN (Dégougou et Sourou). Dans chacune des quatre zones, l'enquête a porté sur un échantillon de 60 agents dont 30 commerçants et 30 transformateurs. Les commerçants

sont classés en 3 catégories à savoir les collecteurs, les détaillants et les grossistes exportateurs. Les transformateurs sont aussi classés en 3 catégories à savoir les petits transformateurs, les agro alimentaires et les industriels.

Les principales données collectées à travers cette enquête ont porté sur les charges de transformation et de commercialisation d'une part (consommations intermédiaires, amortissement de matériel, main d'œuvre, etc.) et sur les produits et sous-produits d'autre part.

Les données de l'enquête ont été saisies à l'aide du Logiciel CSPRO 4.0 puis exportées dans le logiciel SPSS 17 pour traitement et tabulations sommaires. Ces données ont ensuite été introduites dans le logiciel Value Chain Analysis (VCA) pour l'établissement des comptes d'exploitation, l'analyse des indicateurs de la MAP et la simulation de différentes mesures de politique.

Principaux résultats

Tableau 2: Compte d'exploitation de l'ensemble des producteurs de riz

RT	Recettes Totales	97 212 826 764
CI	Consommations Intermédiaires	23 751 566 213
VA = RT - CI	Valeur Ajoutée	73 461 260 550
F	Facteurs de production	17 484 619 903
RN	Revenu Net	55 976 640 647

Sources : Enquête ACFRM, DGPER-INERA/AFRICA RICE, Avril 2011.

Les recettes totales perçues par les producteurs de riz sont de l'ordre de 97,2 milliards de FCFA. Le coût des consommations intermédiaires s'élèvent à 23,7 milliards leur permettant de créer une valeur ajoutée de l'ordre de 73,4 milliards de FCFA. La part de la valeur ajoutée dans les recettes totales est de 75,5%. La rémunération des facteurs de production s'élèvent à 17,9 milliards de FCFA permettant de dégager un revenu net pour l'ensemble des producteurs de 55 milliards de FCFA ce qui est supérieur aux revenus nets à prix financier de 46 milliards de FCFA. Ainsi donc, les subventions à la production permettent l'augmentation des revenus nets de 20% environ.

Tableau 3: Compte d'exploitation de l'ensemble des transformateurs de riz

RT	Recettes Totales	17 460 020 261
CI	Consommations Intermédiaires	8 600 487 576
VA = RT - CI	Valeur Ajoutée	8 859 532 685
F	Facteurs de production	480 532 629
RN	Revenu Net	8 254 842 661

Sources : Enquête ACFRM, DGPER-INERA/AFRICA RICE, Avril 2011.

Les transformateurs de riz reçoivent des recettes totales de l'ordre de 17,4 milliards de FCFA. Le coût des consommations intermédiaires s'élèvent à 8,6 milliards leur permettant de créer une valeur ajoutée de l'ordre de 8,8 milliards de FCFA. La part de la valeur ajoutée dans les recettes totales est de 50,5%. La rémunération des facteurs de production s'élèvent à 0,48 milliards de FCFA permettant de dégager un revenu net pour l'ensemble des producteurs de 8,2 milliards de FCFA ce qui est supérieur aux revenus nets à prix financier de 7,9 milliards de

FCFA. Ainsi donc, les subventions à la production permettent l'augmentation des revenus nets de 3,7% environ.

Tableau 4: Compte d'exploitation de l'ensemble des commerçants de riz

RT	Recettes Totales	104 864 987 958
CI	Consommations Intermédiaires	99 205 218 575
VA = RT - CI	Valeur Ajoutée	5 659 769 383
F	Facteurs de production	1 282 603 334
RN	Revenu Net	4 265 388 650

Sources : Enquête ACFRM, DGPER-INERA/AFRICA RICE, Avril 2011.

Les recettes totales perçues par les producteurs de riz sont de l'ordre de 104,8 milliards de FCFA. Le coût des consommations intermédiaires s'élèvent à 99,2 milliards leur permettant de créer une valeur ajoutée de l'ordre de 5,6 milliards de FCFA. La part de la valeur ajoutée dans les recettes totales est de 5,3%. La rémunération des facteurs de production s'élèvent à 1,2 milliards de FCFA permettant de dégager un revenu net pour l'ensemble des producteurs de 4,2 milliards de FCFA.

Tableau 5: Indicateurs de la MAP de la filière riz au Burkina Faso

INDICATEURS DE LA MAP FILIERE RIZ		CRD	CPN	NPI	CPE
Producteur	Prod pluv trad	0.46	0.89	0.92	0.89
	Prod pluv att	0.48	0.89	0.92	0.89
	Prod pluv mot	0.48	0.89	0.92	0.89
	Prod BFA	0.24	0.89	0.92	0.89
	Prod IRR	0.12	0.89	0.95	0.89
	ENSEMBLE	0.34	0.89	0.92	0.89
Transformateur	Petit transf	0.29	1	0.91	1.08
	Agro transf	0.17	0.89	0.91	0.88
	Indus transf	0.06	0.89	0.91	0.88
	ENSEMBLE	0.14	0.93	0.91	0.95
Commerçant	Collecteur	0.54	0.89	0.91	0.67
	Grossiste	0.3	0.89	0.91	0.75
	Détaillant	1.15	0.89	0.86	1.68
	ENSEMBLE	0.48	0.89	0.90	0.83
FILIERE		0.33	0.90	0.90	0.89

Sources : les calculs de l'étude

La Matrice d'Analyse des Politiques révèle à travers l'indicateur de mesure de l'efficacité économique CRD (ratio du coût des ressources domestiques) qu'en 2011 la filière riz est compétitive. En effet, la filière utilise les ressources domestiques avec une rationalité économique de 67% en 2011. Rappelons qu'en 2007, la filière riz était déjà compétitive avec une rationalité économique d'utilisation des ressources domestiques de 21%.

L'année 2007 est l'année à partir de laquelle le Gouvernement burkinabé a mis en œuvre de nombreuses mesures de politiques de soutien à la production notamment celle du suite à l'avènement de la crise économique et financière. Ainsi, l'ensemble de ces mesures de

politiques ont permis l'amélioration de l'efficacité économique de la filière de riz locale de 21% à 67%, ce qui représente un acquis notable.

Sur le plan du commerce international, la filière riz locale a un avantage comparatif par rapport aux riz étranger. Ceci ramène à dire que le Burkina gagne plus à produire du riz que d'en importer. En effet, le Burkina Faso bénéficie d'une bonne disponibilité de facteurs domestiques notamment la main d'œuvre agricole représentant 80% de la population active. Cependant, en passant d'un niveau de la filière (producteur, transformateur ou commerçant) à un autre ou d'une catégorie (petit transformateur, transformateur agro alimentaire) à une autre, les avantages comparatifs des agents vis-à-vis du marché international sont divergents. En effet, au niveau des producteurs de riz, les producteurs en système irrigué détiennent le coefficient d'efficacité économique le plus élevé. Ils utilisent les ressources domestiques avec une rationalité économique de 88%. Les producteurs en système sans aucune maîtrise d'eau ont un coefficient d'efficacité compris en 52% et 54%. Au niveau des transformateurs, les industriels ont le coefficient d'efficacité économique le plus élevé soit 99% contre 71% pour les petits transformateurs. Quant au niveau des commerçants, il apparaît également que ce sont les commerçant grossistes qui ont l'efficacité économique la plus élevée. Ce constat fait pour les trois niveaux permet de conclure que pour la production de riz, plus la catégorie est élaborée (système irrigué pour les producteurs, transformateur industriel pour les transformateurs et commerçants grossistes pour les commerçants), plus l'efficacité économique est meilleure.

Le Coefficient de Protection Nominal (CPN) avec sa valeur inférieure à l'unité « $CPN < 1$ » indique que le prix du riz local observé sur le marché domestique est inférieur à celui du marché international. Ainsi, les agents de la filière riz perçoivent des revenus qui sont inférieurs à ceux qu'ils auraient perçus avec l'application des prix internationaux.

Par ailleurs, la valeur du CPN inférieure à l'unité traduit la protection des agents de la filière par la taxation du riz importé permettant aux prix domestiques d'être en dessous des prix internationaux. Autrement dit, les agents de la filière bénéficient de subventions directes et indirectes leur permettant de vendre sans perte le riz local à un prix domestique inférieur à celui du marché international. Les subventions directes sont notamment la subvention des engrais et des semences améliorées entrepris par le Gouvernement depuis l'année 2008. Les subventions indirectes se traduisent à travers les services d'appui conseil, de vulgarisation et du crédit agricole.

Le coefficient de protection des intrants échangeables (NPI) confirme l'existence d'une subvention de ces intrants (NPK, Urée). En effet, la valeur du NPI inférieure à l'unité (NPI < 1) révèle que les agents de la filière acquièrent les intrants échangeables à un prix inférieur à celui du marché international confirmant ainsi l'existence d'une subvention.

Enfin le Coefficient de Protection Effectif indique l'effet combiné des politiques de prix des produits et des biens échangeables sur les incitations à la production agricole. Il constitue donc un indicateur plus exact du degré réel d'incitation relative par rapport au marché mondial. La valeur du coefficient est inférieure à l'unité (CPE < 1). Cela signifie que la combinaison des transferts sur les produits, d'une part, et sur les consommations intermédiaires (biens échangeables), d'autre part, résulte en une distribution effective de revenus inférieure à ce qu'elle serait en cas d'application, toutes choses égales par ailleurs, des prix internationaux. Ainsi il y'a un transfert des agents de la filière vers la collectivité pouvant s'expliquer en partie par les mesures prises par le Gouvernement en vue de réduire le coût de la vie.

Principales conclusions

Les besoins de consommation nationale de riz sont estimés à 506 724 tonnes en 2011. La production actuelle de riz pour la campagne agricole 2010/2011 est de 270 658 tonnes permettant de couvrir seulement 53,4% des besoins de consommation. Ceci implique que 236 066 tonnes de riz devront être alors importés pour combler le déficit de la production nationale. En 2007, le Burkina Faso disposait déjà d'un avantage comparatif dans la production de riz par rapport au marché international avec une efficacité économique d'utilisation des ressources domestiques de 21%. En 2011, avec les nombreuses mesures de soutien à la production entreprises par le Gouvernement depuis 2008 notamment celle du riz, l'avantage comparatif du pays s'est encore amélioré avec une efficacité économique d'utilisation des ressources domestiques de 67%. L'analyse a par ailleurs confirmé l'existence d'une subvention des intrants à travers le coefficient de protection des intrants échangeables. Bien que les mesures de soutien entreprises par l'Etat aient entraîné des acquis notables (de 68 916 t de riz produit en 2007 à 270 658 tonnes en 2010, de 21% comme DRC en 2007 à 67% en 2010), le Gouvernement devrait mettre davantage l'accent sur ces mesures et surtout une politique de prix visant à inciter le producteur.

L'étude a permis d'établir les comptes d'exploitation des filières riz à prix financier et à prix économique. Ceci a permis par ailleurs de l'efficacité et les avantages de la filière à travers les indicateurs de la Matrice d'Analyse des Politiques. Dans la filière riz, l'analyse a permis de voir que la filière utilise les ressources domestiques avec une rationalité économique de 67% en 2011 contre une efficacité qui était de 21% en 2007. Ceci met aussi en exergue les mesures entreprises par le Gouvernement pour soutenir la production de riz en vue de réduire les effets de la « vie chère » intervenue depuis 2008. Par ailleurs, le coefficient de protection des intrants échangeables (NPI) confirme l'existence d'une subvention de ces intrants (NPK, Urée). En effet, la valeur du NPI inférieure à l'unité ($NPI < 1$) révèle que les agents de la filière acquièrent les intrants échangeables à un prix inférieur à celui du marché international.

Sur le plan du commerce international, l'analyse a révélé que le Burkina Faso dispose d'un avantage comparatif dans la production du riz. Ceci ramène à dire que le Burkina gagne plus à produire du riz mais que d'en importer. En effet, le Burkina Faso bénéficie d'une bonne disponibilité de facteurs domestiques notamment la main d'œuvre agricole représentant 80% de la population active.

Toutefois, l'analyse du Coefficient de Protection Effectif a révélé à travers sa valeur inférieure à l'unité (0.89 pour le riz), combinaison des transferts sur les produits, d'une part, et sur les consommations intermédiaires (biens échangeables), d'autre part, résulte en une distribution effective de revenus inférieure à ce qu'elle serait en cas d'application, toutes choses égales par ailleurs, des prix internationaux.

Théoriquement, ceci amène à dire que la production du riz n'est pas incitée mais aussi peut s'expliquer par la hausse des prix internationaux du à la crise économique et financière. Comme alternative, le Gouvernement peut prendre des mesures de fixation d'un prix plancher aux producteurs afin de rehausser le niveau des revenus réellement perçus par les producteurs.